

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS317

présenté par

M. Vercamer, Mme Brenier, Mme Sanquer et Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE 47

Rédiger ainsi cet article :

« Au II de l'article 80 de la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017, la date : « 1^{er} mars 2018 » est remplacée par la date : « 1^{er} janvier 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En raison des trop nombreuses inconnues entourant la mise en œuvre de ce transfert de dépenses de l'assurance-maladie vers les établissements de santé, cet amendement propose de décaler sa date d'application au 1^{er} janvier 2020.